



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2024/04 du 30 janvier 2024

**OBJET :** CCAS – POLE ACCOMPAGNEMENT SOCIAL – CENTRE SOCIAL ESPACE ELIANE CHOUCHENA  
CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE SERVICE DES SOINS INFIRMIERS A  
DOMICILE (ADSSID) ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE SANNOIS POUR LA MISE A  
DISPOSITION A TITRE GRACIEUX DE LA SALLE POLYVALENTE A L'ESPACE ELIANE CHOUCHENA POUR  
L'ORGANISATION D'UN CAFE DES AIDANTS

L'an Deux Mil Vingt Quatre le Trente Janvier à 19h

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sannois, légalement convoqué le Dix-Huit Janvier, s'est assemblé au Centre social espace Eliane Chouchena sous la Présidence de Monsieur Bernard JAMET, Président du CCAS.

**ETAIENT PRESENTS :** M. Bernard JAMET  
Mme Nathalie CAPBLANC  
Mme Martine AUBIN  
Mme Sylvie ENGUERRAND  
M. Pierre-Claude MONNIER  
Mme Christine RUNDERKAMP

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATIONS :**

M. Esaïe SAGBOHAN à Mme Nathalie CAPBLANC  
M. Gilles HEURFIN à M. Pierre-Claude MONNIER  
Mme Catherine DUPONT à Mme Christine RUNDERKAMP

**ABSENTE EXCUSÉE :**

Mme Pauline SPINAS-BEYDON

**ABSENTE :**

Mme Yasmina SAIDI

**Secrétaire de Séance :**

Mme Stéphanie MORGAND, Directrice du CCAS

Accusé de réception en préfecture  
095-269501615-20240130-DE-04-2024-DE  
Date de réception préfecture : 01/02/2024

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Exécutoire en vertu de

L'article L 2131-1 du code

Général des Collectivités Territoriales

Identifiant unique de l'acte : 095-269501615-20240130-DE-04-2024-DE

A.R. du 14/02/2024

Publié le 05/02/2024

Le Président

N°2024/04 du 30 janvier 2024

Bernard JAMET



**OBJET : CCAS – POLE ACCOMPAGNEMENT SOCIAL – CENTRE SOCIAL ESPACE ELIANE CHOUCHENA  
CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE SERVICE DES SOINS INFIRMIERS A  
DOMICILE (ADSSID) ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE SANNOIS POUR LA  
MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX DE LA SALLE POLYVALENTE A L'ESPACE ELIANE CHOUCHENA  
POUR L'ORGANISATION D'UN CAFE DES AIDANTS**

**Le Conseil d'Administration,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF),

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques notamment ses articles L 2122-2, L 2122-3 et L 2125-1,

**Considérant** que l'Association pour le Développement de Service des Soins Infirmiers à Domicile (ADSSID) est une association à but non lucratif intervenant sur 26 communes du sud Val d'Oise et dont les intervenants sont des professionnels de santé spécialisés en soins gériatriques,

**Considérant** que cette association souhaite mettre en place à l'attention des aidants quels que soient leur âge et la pathologie de la personne qu'ils accompagnent, un dispositif leur permettant d'échanger sur leurs expériences et difficultés : le Café des Aidants,

**Considérant** la demande faite au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Sannois par cette association pour une mise à disposition de la salle polyvalente à titre gracieux à l'espace Eliane Chouchena pour une journée par mois,

**Considérant** que cette mise à disposition facilitera les échanges entre aidants,

**Après en avoir délibéré,**

**Vote(s) Pour : 8**

**Vote(s) Contre : 0**

**Abstention(s) : 0**

**DECIDE :**

**Article 1 : d'approuver** les termes de la convention de mise à disposition de l'ASSID de la salle polyvalente à titre gracieux par le CCAS au Centre social espace Eliane Chouchena.

**Article 2 : d'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention avec l'ADSSID ainsi que tout document relatif à ce dossier.

**AINSI DELIBERE,**

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale

**Bernard JAMET**

Maire de Sannois

Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisis



**POUR EXTRAIT CONFORME**

La Secrétaire de séance

**Stéphanie MORGAND**

Directrice du CCAS